



**AVIS PUBLIC aux personnes intéressées
par le premier projet de règlement 134-95 relatif au zonage de la Ville**

PRENEZ AVIS QUE le conseil a adopté, lors de sa séance du 22 juin 2026, le projet de règlement mentionné ci-dessous et qu'il tiendra à ce sujet une assemblée publique de consultation, le **lundi 13 juillet 2026 à 18 h 15**, à la salle du conseil située au 300, boulevard Albiny-Paquette. Au cours de cette assemblée publique, le projet sera expliqué de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

Projet de règlement 134-95 : *Règlement amendant le règlement numéro 134 relatif au zonage de la Ville afin d'agrandir la zone H-457, modifier les limites de la zone H-453 et ajouter un usage spécifiquement permis à la grille des usages et normes de la zone IA-617.*

L'objet de ce règlement vise principalement à :

- Agrandir la zone H-457, à même l'abolition de la zone H-456;
- Modifier les limites de la zone H-453 pour y intégrer l'entièreté du lot 3 048 477;
- Modifier la grille des usages et normes de la zone IA-617 afin d'ajouter l'usage spécifiquement permis : centre de santé, de musculation, de conditionnement physique.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et les zones visées sont les suivantes :

H-453 : cette zone comprend les propriétés sur la rue Tilda-Bock, les propriétés situées aux 1085 et 1117, rue Léopold-Cloutier ainsi que celles situées aux 442, 466 et 445-447, 5^e Avenue.

H-456 : cette zone comprend les propriétés situées du côté nord (numéro civique impair) de la rue Léopold-Cloutier.

H-457 : cette zone est délimitée à l'ouest par la 5^e Avenue et à l'est par les rues Valiquette et Alphée-Boisvert, comprenant les propriétés adjacentes aux rues Wilfrid-Touchette et Aristide-Massé ainsi que les propriétés côté pair de la rue Léopold-Cloutier comprises dans ce tronçon.

IA-617 : cette zone comprend la zone industrielle située à l'ouest de la rue Lafleur, à l'intersection de la rue Industrielle.

La description ou l'illustration de ces zones peut être consultée sur le site Internet de la Ville, au www.villemontlaurier.qc.ca.

Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement au bureau du Service du greffe et des affaires juridiques situé au 300, boulevard Albiny-Paquette durant les heures d'ouverture ou sur le site Internet de la Ville au <https://www.villemontlaurier.qc.ca/vie-municipale/reglements-municipaux>.

DONNÉ À MONT-LAURIER, ce 2^e jour de juillet 2026

Véronik Chevrier, assistante-greffière